

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SEANCE du 15 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Compte rendu affiché le 22 décembre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, VERMARE Odile, BONNET Fabrice, DELORME Marie-Joëlle, CHALON Gwendoline, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, LOTISSIER Marc, RAYNARD Gilles, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Membres excusés : SIMON Yvan (pouvoir à Gilles RAYNARD).

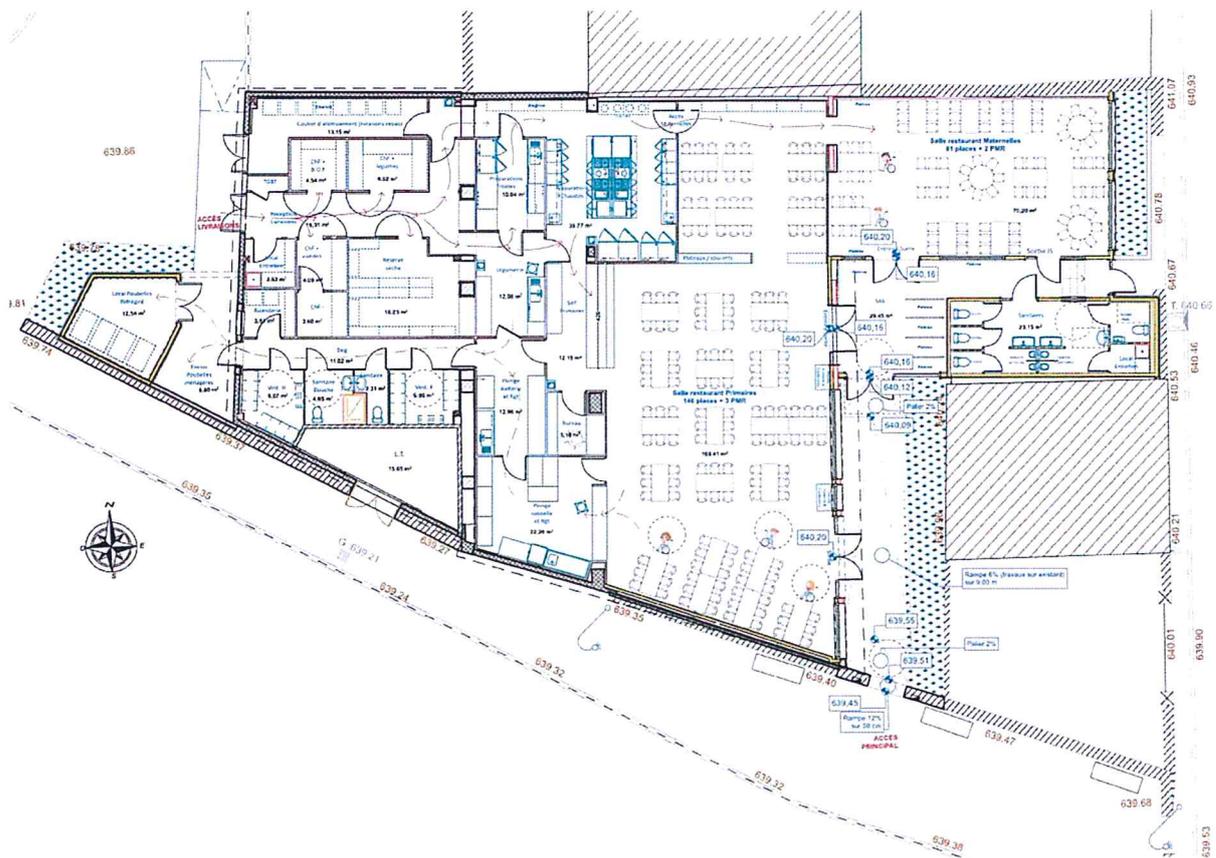
Présentation du projet du restaurant scolaire (Local Tholot),

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'acquisition de l'ancien atelier THOLLOT, rue Cours Denis, la commission « restauration scolaire » a travaillé et réfléchi aux possibilités d'aménagement pour l'accueil des enfants des écoles publiques et privées sur la pause méridienne. Le restaurant d'enfants Michel La Batie sera transformé en self pour les collégiens. Monsieur Michel MEUNIER, du Cabinet d'architectes AEXCO, a produit un projet détaillé et chiffré pour les demandes de subventions.

Il donne la parole à Monsieur Fabrice LHOPITAL, responsable du service de restauration scolaire, pour une présentation plus en détail du fonctionnement du futur site. L'accès pour les enfants se fera par l'allée piétonne menant au Centre 2000, garantissant ainsi leur sécurité. Deux salles seront aménagées, pour les plus petits (jusqu'au CP) puis les CE-CM, avec un total de 227 places. La deuxième salle sera aménagée avec un self adapté. La partie cuisine respectera le principe de la marche en avant, avec toutes les différentes zones de stockage et de préparation nécessaires. L'espace permettra la confection de 600 à 800 repas par jour, pour le self des collégiens mais aussi pour d'autres sites.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel d'un montant total (travaux et honoraires, aménagement et matériel) de 1 300 000 € HT environ.





Le Conseil Municipal valide ce dossier et donne son accord de principe pour le dépôt de dossier de demandes de subventions auprès de l'Etat, le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Préparation de la cérémonie des vœux du Maire (08/01/2023),

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal sur l'organisation des Vœux du maire le dimanche 8 janvier 2023 à la salle polyvalente. Il propose le déroulement suivant : discours de Monsieur le Maire et des personnalités présentes, remise des médailles des Sapeurs-Pompiers, projection du film réalisé pour le 50^{ème} anniversaire du marché aux veaux naissants. Madame Odile VERMARE propose de présenter les nouveaux artisans et commerçants installés sur la Commune.

Validation des bons d'achat pour les agents communaux,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER pour la présentation des bons cadeaux 2022 offerts au personnel communal. 28 employés sont concernés avec des valeurs de bons UCALES et OSER d'un total de 50 à 160 euros. Le budget total est de 3 270 € (3 360 € en 2021). Le Conseil Municipal donne son accord.

Travaux d'aménagement à l'École Publique Antoine Boiron,

Madame Marielle SERAILLE quitte la séance.

Monsieur Roger MAZARD présente les travaux nécessaires afin d'aménager la salle de classe (ancienne classe de Mme DESHORS) car celle située au-dessus de la salle de psychomotricité est devenue trop exigüe. Monsieur le Maire précise qu'une subvention de 15 750 € a été attribuée pour ce projet sur les appels à projets du Département du Rhône en 2022.

AGRANDISSEMENT ET REFECTION D'UNE SALLE DE CLASSE		AVEC VARIANTES		LIBELLEE VARIANTES
		H.T.	T.T.C.	
TECHNIELEC	ELECTRICITE	1 890.00 €	2 268.00 €	
SERRAILLE FREDERIC	PEINTURE/ PLAFOND	2 370.00 €	2 844.00 €	
SMC	MENUISERIES	7 151.25 €	8 581.50 €	
RAYNARD	PLOMBERIE CHAUFFAGE CLASSE	1 866.30 €	2 239.56 €	Lavabo avec meuble
COURBIERE	REVETEMENT DE SOL	3 591.43 €	4 309.71 €	Réfection totale du sol
RAYNARD	CHAUFFAGE MATERNELLE	14 668.00 €	17 601.60 €	
MC2I	POSE VIDEO PROJECTEUR	323.00 €	387.60 €	
	TOTAL DEVIS DE BASE	31 859.98 €	38 231.97 €	

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de soumettre les travaux proposés au vote :
Votants : 18 - Oui : 18 (17 voix +1 pouvoir) – Non : 0 – Abstention : 0.

Madame Marielle SERRAILLE revient en séance.

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques (Futur Centre Technique Municipal),

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger MAZARD. Il présente les recherches effectuées et les devis demandés pour la pose de panneaux photovoltaïque sur le toit du futur Centre Technique Municipal. L'énergie produit serait autoconsommée par les bâtiments communaux. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de CLIMOCONFORT pour un montant de 57 000 € TTC (soit 47 500 € HT).

ENTREPRISES	PUISSANCE INSTALLEE EN KWc	PRIX TTC	PRIX AU KW	Production Par an en KWH	PRIME AUTOCONSOMMATION
FAUCHE	39	64 208.78 €	1 646.00 €	45213	3 510.00 €
GROUPE ISOLA ENERGIE	36	51 570.10 €	1 432.50 €		6 480.00 €
CLIMOCONFORT	35.26	57 000.00 €	1 628.57 €	45030	6 300.00 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de soumettre les travaux proposés au vote :
Votants : 19 - Oui : 19 (18 voix +1 pouvoir) – Non : 0 – Abstention : 0.

Convention avec la CCMDL pour le dispositif « paragrêle »,

Monsieur le Maire expose que « Le dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1er mai 2019. Une association « paragrêle 69 » a été créée pour en assurer le fonctionnement. En 2019, une convention constitutive de groupement de commande relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR. Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif. En 2020 et 2021, une convention avait été établie entre la CCMDL et PARAGRELE 69. La participation demandée à la CCMDL, était de 27 984,41€/an.

Ce dispositif même s'il est trop tôt pour en affirmer l'efficacité, a démontré depuis 2019 la qualité de son organisation qui repose sur un réseau de bénévoles. En 2022, la participation demandée à la CCMDL est de 0,96€ par habitant, uniquement les habitants de la CCMDL se trouvant sur les communes du Rhône, sont concernés. Ainsi le montant de la participation s'élève à 29 264,64€. Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle, le Conseil communautaire de la CCMDL du 22 novembre 2022 a délibéré pour une augmentation de sa participation financière à hauteur de 17 985,56 € TTC et a décidé de solliciter la participation des communes à hauteur de 0,37€ par habitant et par an, soit un montant maximum de 11 279,08 € TTC. Ainsi la participation des communes reste la même que celle appelée pour 2020 et 2021 ».

Le montant pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset sera pour 2022 de 0.37 € par habitant soit 672.29 €.

Monsieur le Maire propose de soumettre cette convention et la participation liée au vote : Votants : 19 - Oui : 19 (18 voix +1 pouvoir) – Non : 0 – Abstention : 0.

Validation longueur de voirie communale pour Préfecture,

Monsieur le Maire présente une proposition d'augmentation de la longueur de la voirie communale, en intégrant les lotissements « Les Sources » et « Les Terres » de 170 ml, portant le linéaire de voirie communale à 39 414 ml.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Travaux des commissions,

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Ludovic CARRET rend compte de la réunion de la commission voirie de la CCMDL qui avait pour objet le bilan de l'entreprise COLAS attributaire du marché de travaux en 2022. Pour notre Commune, une solution sera trouvée pour la réfection du chemin du Tollet car les travaux n'ont pas été réalisés de manière soignée.

Pour la commission Déchets, il a été annoncé une augmentation de la redevance en 2023 de 75 à 85 €.

Il annonce la distribution des sacs poubelles et de tri sélectif au caveau : 25 janvier 2023 de 15h00 à 18h30 -27 janvier 2023 de 15h00 à 18h30 – 28 janvier 2023 de 9h00 à 12h30.

Il rend compte des travaux effectués pour la création de rangement à la salle des arts martiaux (club house et plan de travail de la buvette).

Madame Yvette BRETONNIER expose que le Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais procède actuellement à la distribution des colis de fin d'année (130 au total). Elle fait part de la demande de l'animatrice de l'Hôpital Local pour la fourniture d'un sapin de Noël. Le Conseil Municipal délibère favorablement.

Madame Isabelle LOTISSIER présente l'ébauche du plan de fleurissement 2023 avec plus de vivaces. La commission Fleurissement réfléchit à l'organisation du marché aux fleurs le 14/05/2023 qui aura lieu en même temps que le vide-grenier.

Monsieur Roger MAZARD expose qu'un devis a été demandé à IML pour la signalétique de la Mairie mais qu'il manque de précisions. Il annonce que les travaux pour la reprise de l'étanchéité de la salle pluriactivités débiteront le 9 janvier 2023.

Monsieur Thierry LOISON présente le livret d'accueil des entreprises, artisans, commerçants et professions libérales. Il sera revu après les différentes remarques formulées et sera distribué avec le bulletin municipal 2023.

Madame Sandrine BOINON expose que le bulletin de fin d'année est à la relecture.

Madame Odile VERMARE annonce la diffusion de musique dans les rues pour les marchés de fin d'année.

Monsieur Fabrice BONNET annonce une réunion de préparation du Comice pour l'agriculture et rend compte de la journée laitière de la FDSEA ayant pour objet le prix du lait et la valorisation des veaux et des vaches de réforme.

Questions diverses.

Monsieur le Maire indique que la Commune loue un local d'environ 70 m², 10 avenue des 4 cantons à Madame PALIKE, chirurgien-dentiste. Il donne lecture d'une clause de ce bail :

10.3 – Option d'achat

A charge, prix et conditions égales à tout acquéreur qui se présenterait, un droit de préférence serait accordé au locataire à titre personnel en cas de vente du local par le propriétaire. L'estimation de la valeur du local demandée par le propriétaire au service France Domaines et établie en date du 13 juillet 2017 fixe une valeur vénale de 50 000 € : Cette estimation sera valable durant 5 ans à compter de la date d'effet du présent bail.

Madame PALIKE souhaite acquérir ce local et cela avant le mois de mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette cession au prix de 50 000 euros : Votants : 19 - Oui : 19 (18 voix +1 pouvoir) – Non : 0 – Abstention : 0.

Monsieur le Maire présente le futur employé des services techniques, Monsieur Eric BOURGOIN, âgé de 49 ans, domicilié à Sainte Foy L'Argentière. Il est actuellement en poste à Grézieu la Varenne. Sa mutation devrait intervenir en février-mars.

Monsieur le Maire expose que la Commune va organiser le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2022. Quatre agents recenseurs sont été recrutés et il est nécessaire de délibérer au sujet de leur rémunération. Il propose une rémunération basée sur l'indice majoré 352 de la fonction publique (minimum de traitement) soit 1 707,21 € brut. Un bon de carburant de 100 € sera également attribué à chaque agent recenseur.

Monsieur le Maire expose que la Maison Familiale de Saint Laurent de Chamousset occupe depuis début octobre 2022 et jusqu'en juin 2023, la salle Sattin à l'Espace Juge Pascal. Il propose d'établir une convention d'occupation des locaux et de demander le remboursement des charges : 4^{ème} trimestre 2022 : 450 €- Janvier-février-mars 2023 : 450 € et avril-mai-juin 2023 : 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Il annonce également la réception du courrier d'attribution de la subvention de l'Agence Nationale du Sport pour la construction du PUMPTRACK d'un montant de 62 576 € (80 % du montant des travaux HT).

Il propose l'acquisition de 5 citernes souples afin de récupérer et stocker l'eau de vidange du bassin de natation d'Escap'ad. Une fois par an, ce sont 400 à 500 m³ d'eau dont le chlore a été neutralisé qui sont rejeter dans le réseau et le milieu naturel. Elles seront stockées sur la plage d'Escap'ad en attendant leur transport vers des sites nécessitant un renforcement de la protection incendie ou pour de l'arrosage ou du nettoyage de bâtiments. Le coût total sera d'environ 15 000 € mais une partie pourrait être prise en charge par le CCMDL. Monsieur le Maire tient à remercier le corps de Sapeurs-Pompiers pour l'aide apportée pour le puisage de l'eau.

Il fait part de la date retenue pour l'inauguration de la salle polyvalente et de la rue Grange Thival : samedi 11 mars 2023 à 14h30.

Il présente une proposition et un chiffrage pour la fourniture de 55 repas par jour pour l'école de Duerne par le restaurant Scolaire. Après discussion et débat, il n'est pas donné suite à cette proposition. Il donne lecture d'un courrier du président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers concernant les motivations pour le déplacement de la traditionnelle Sainte Barbe à Saint Clément les Places.

Monsieur Marc LOTISSIER rend compte d'une réunion urbanisme de la CCMDL. Il annonce des passages toutes les 15 minutes aux heures de pointe pour la 2ex (Chazelles-Lyon) et la création d'une ligne L143 assurant des trajets nord/sud du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Patrick FRENAY : « Cet homme de grand cœur, qui a travaillé toute sa vie dans son entreprise de platerie peinture, a donné beaucoup pour notre Commune. Dès son plus jeune âge, Patrick s'est impliqué dans la vie associative (Président classes en 4) et sportive (Président du club de football) de Saint Laurent. Il était très attaché à cet esprit de fraternité et de solidarité. Toujours souriant et agréable, il œuvrait vraiment pour son village et ses habitants.

Il a été élu Conseiller Municipal de 2008 à 2014. Puis au mandat suivant, il fut nommé adjoint au maire, en charge des bâtiments, de l'artisanat, du commerce et du marché forain. Il était membre de plusieurs commissions : travaux, assainissement, agriculture, marché aux veaux. Il était élu aussi à la Communauté de Communes. Pour des raisons personnelles, en 2018, il quitta Saint Laurent pour aller habiter à Feurs. De ce fait, le 31 Août 2018, il laissa sa place au Conseil Municipal. Au fil des années d'élu, Patrick a apporté à notre collectivité toute ses compétences, ses connaissances et son expérience de chef d'entreprise. En tant qu'Adjoint au Maire, il assura un suivi sans faille des bâtiments publics et des salles communales. Il était toujours disponible malgré un emploi du temps chargé.

Nous sommes très reconnaissants de l'énorme travail qu'a accompli Patrick au sein de la collectivité, aussi bien dans le Conseil municipal que dans la vie associative Saint Laurentaise. Nous garderons le souvenir d'une personne très dévouée, serviable, discrète et toujours de bonne humeur. Il aimait nous raconter quelques blagues ou anecdotes amusante. Très attaché à sa commune de naissance, malgré son départ pour le Forez, il continua à suivre l'actualité St Laurentaise et partager régulièrement, un bon repas avec ses amis. »

Monsieur le Maire souligne son immense courage face à la longue maladie qu'il a dû affronter. Toutes nos pensées vont à son épouse, sa sœur et ses enfants et à sa famille. Selon le souhait de Patrick, aucune cérémonie, ni hommage n'ont été organisés, et la Commune a respecté cela.

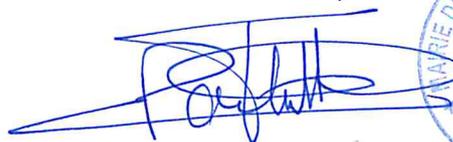
Madame Marie-Jo DELORME, présidente de la bibliothèque « Le Grenier à la Page » demande l'accord pour installer des boîtes à livres en centre-bourg.

Monsieur le Maire annonce le séminaire du 21 janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

La prochaine séance est programmée : 19/01/2023 à 19h15.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE